



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 25 mars 2024

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	12
VOTANTS	18
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
19 mars 2024	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
29 MARS 2024	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 29 MARS 2024 et publication du 29 MARS 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-cinq mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH

**Absents avec pouvoir :**

Christine VALADE donne pouvoir à Bernard PLACE  
André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE  
Didier DUPIN donne pouvoir à Patrick DUCROS  
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH  
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Fabienne STALARS  
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Jacky BRAT

**Absent sans pouvoir :**

Patrick PORNET

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Bernard PLACE

**OBJET : 2024-025 : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de Village de caractère : Appel à projets « Culture en territoire – année 2024 »**

Dans le cadre d'un appel à projets de la Région Auvergne Rhône-Alpes visant à encourager la création et la diffusion de projets artistiques professionnels dans des sites patrimoniaux remarquables de la région Auvergne-Rhône-Alpes et qui s'accompagnent d'un volet d'action culturelle, les communes d'Ambierle, Le Crozet, Charlieu, Saint-Haon-Le-Châtel, Saint-Jean-Saint-Maurice-Sur-Loire et Perreux se sont associées pour proposer une action commune dont l'objectif est de renforcer leur attractivité touristique et culturelle auprès de la population locale et des visiteurs. Cette action permet de tisser des liens entre les communes et de faire rayonner le réseau des Villages de caractère du département.

Monsieur le Maire rappelle que part délibération n°2024-007, une convention de partenariat entre les Villages de caractère Loire Nord a été signée avec les communes d'Ambierle, Le Crozet, Charlieu, Perreux,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024  
Publication : 29/03/2024

Saint-Haon-Le-Châtel et Saint-Jean-Saint-Maurice-Sur-Loire le 10 mars 2024.

Le projet proposé est la création d'un « jeu de cartes des sept familles » reprenant les personnages importants qui ont marqué l'histoire, la culture et l'économie des six communes du Nord du département.

Ainsi, la commune de Perreux est porteuse du projet « Jeu des 7 familles Villages de caractère ».

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets « culture en territoire – année 2024 ».

En effet, pour information, le financement régional consiste en une subvention forfaitaire de fonctionnement ne pouvant pas dépasser 60% des dépenses éligibles, et plafonnée à 15 000€.

Coût du projet :

INVESTISSEMENT	COUT HT	COUT TTC
Prestations artistiques	4 912.00 €	4 912.00 €
Impression des 1 200 jeux et achat de boîtes	4 858.00 €	5 829.60 €
Communication	2 100.00 €	2 520.00 €
TOTAL	11 870.00 €	13 261.60 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter** la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour obtenir l'aide financière dans le cadre de l'appel à projets « culture en territoire – année 2024 ».
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante au budget général.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



A PERREUX, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Bernard PLACE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024  
Publication : 29/03/2024